L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats Unis, Port Compris :

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris :

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger :

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE PETER DANIEL.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A. No 91,289

DEUX COTTAGES DOUBLES, 2649-51 Promenade Carondelet et 2648 rue Toulouse

A L'ENCAN, MARDI le 16 AOUT 1910.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, dans l'affaire intitulée succession de Peter Daniel, dossier No 91,289 ledit ordre daté du 11 juillet 1910, et aussi conformément à un autre ordre de la même Honorable Cour dans la même affaire intitulée et numérotée daté du 13 juillet 1910 les deux dits ordres étant adressés à Joseph Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique MARDI le 16 aout 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'Ilet No 336 borné par les rues Nord Broad, Toulouse, Nord Dorgenois et la Promenade Carondelet, désigné par le numéro trois, mesurant trente et un pieds, huit pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse, s'étendant en travers de la Promenade Carondelet, sur laquelle il y a une façade de trente et un pieds, neuf pouces et quatre lignes et ayant cent onze pieds, six pouces de la Promenade Carondelet à la rue Toulouse sur la ligne de côté vers la rue Nord Broad et ayant une profondeur de quatre-vingt-dix neuf pieds cinq pouces et quatre lignes de ladite Promenade Carondelet à la rue Toulouse sur la ligne de côté la plus proche de la rue Nord Dorgenois, d'après un devis et arpentage dressé par C. Uncas Lewis, dépositaire-voyer de ville, daté du 3 décembre 1907 et annexé à un inventaire dans l'affaire ci-dessus intitulée.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite désigné par le No Quatre contigu au lot No trois et mesurant comme suit trente et un pieds huit pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse, trente et un pieds neuf pouces et quatre lignes à la Promenade Carondelet, il y a une profondeur sur le côté du lot No 3 de quatre vingt dix neuf pieds cinq pouces et quatre lignes et une profondeur de quatre vingt dix sept pieds sur la ligne du lot No 5, d'après ledit devis de C. Uncas Lewis, voyer.

Conditions — Un tiers en plus comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans en crédit égaux avec intérêt payable par mois à l'option de l'acquéreur la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an à la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèques spéciales et lien de vendeur et privilèges de la propriété, avec la police d'assurance maintenue et toutes autres clauses usuelles de sécurité. 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en sus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910. Les certificats nécessaires pour passer la vente devant être payés par les acquéreurs de cela, et les actes de vente desdites propriétés foncières doivent être passés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire aux frais des acquéreurs et les acquéreurs devront déposer 10 0/0 (ne portant pas d'intérêt) du prix d'achat avec

J. L. ONORATO
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.
J. Arthur Charbonnet avocat.
16 juil—16 17 24 31—août 7 14 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Portant les Nos Municipaux 1822 et 1824 rue Première entre Baronne et Dryades.

Security Building and Loan Association vs H. J. Hertz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 95 991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 18 août 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Première, Deuxième, Dryades et Baronne, lequel morceau ou portion de terre est désigné par le No 34 de l'Ilet No 264, commençant à une distance de quatre vingt un pieds de la rue Dryades et mesurant cinquante pieds de large à la rue Première, la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt six pieds huit pouces et est composé de la plus grande portion du lot original No 21 vers la rue Baronne, le tout du lot original 22 et la plus petite portion du lot 23 vers la rue Dryades, le tout d'après un devis d'arpentage dressé par D. M. Brosnan, D. C. S. daté du 10 mars 1904.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Buck, Walshe & Buck avocats pour le demandeur.
15 juil—15 22 29—août 5 12 19

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le Shérif Civil d'une magnifique propriété de valeur pour résidence dans le Premier District

Formant le coin des rues Race et Coliseé portant le No municipal 1228 de la rue Race et d'un vaste morceau de terre de valeur à l'arrière et faisant face à la rue Coliseé.

E. V. Weems vs Dr L. Williams

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 94,112 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er sept 1910, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient ou en fait partie en quelque sorte, situé gisant et étant dans le Premier District de cette ville, carré No —, borné par les rues Race, Coliseé, Félicité, Orange et Camp lequel morceau de terre est désigné par la lettre A sur un devis d'arpentage daté le 29 juillet 1910, signé par Charles G. de Ville, architecte, et déposé au bureau du Shérif, et d'après ledit devis d'arpentage forme le coin des rues Race et Coliseé, et mesure soixante-douze pieds, quatre pouces et trois lignes de face à la rue Race, cent cinquante pieds dix pouces et deux lignes de profondeur et de face à la rue Coliseé, neuf cent vingt pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du coté de la rue du Camp et cent dix neuf pieds, cinq pouces sur la ligne de derrière.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient ou de quelque façon y appartenant, situé gisant et étant dans le premier district et ilet que la propriété précédemment décrite lequel morceau de terre est désigné par la lettre B sur le susdit devis et touche au terrain ci-dessus décrit et à une distance de cent cinquante pieds dix pouces et deux lignes du coin des rues Race et Coliseé et mesure soixante trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Coliseé sur une profondeur première sur la ligne séparant du terrain A de cent dix neuf pieds cinq pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Camp, s'étendant vers la rue Orange quatre pieds, sept pouces et six lignes, delà une autre profondeur de trente pieds deux sur une ligne parallèle à la rue Camp s'étendant vers la rue Orange cinquante trois pieds dix pouces et six lignes (cette ligne faisant coude de l'arrière dudit morceau de terre B) et une profondeur sur la ligne de côté vers les rues Félicité et Orange, de cent soixante neuf pieds deux pouces et une ligne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions: 1° Comptant que comme suffisante pour satisfaire la réclamation du demandeur, soit trois mille cinq cents dollars ($3,500) avec six pour cent d'intérêt par an à partir du 25 mai 1909 jusqu'à paiement, ensemble avec 5 pour cent sur ledit principal et intérêt comme honoraires d'avocat et frais du procès, et la vente et les taxes étant payées sur ladite propriété.

2° L'acquéreur remettra en sa possession et soumettra (jusqu'à concurrence du montant de sa soumission) le paiement des deux billets suivants

1 billet de $3,500 daté du 25 mai 1909 payable 2 ans après date et 1 billet de $4,000 daté du 25 mai 1909 payable 3 ans après date, les deux billets portant intérêt au taux de huit pour cent par an de leurs dates jusqu'à paiement (le paiement de l'intérêt sur ledite billets après la vente étant assumé par l'acquéreur) le paiement des deux dits billets étant garanti, par hypothèques du vendeur sur ladite propriété conservé conformément avec le réclamation du demandeur, conformément à l'acte passé pardevant Rella E. Tichenor notaire le 25 mai 1909, les lits et sûretés des hypothèques de cette parroisse dans le livre 947 folio 447; l'acquéreur assumant toutes les obligations et stipulations etc., ainsi qu'elles sont contenues dans ladite acte hypothécaire.

3° Et la vente du prix de l'adjudication, il y en a, comptant sur les lieux.

En cas que les propriétés ci-dessus décrites seraient offertes en vente et vendues séparément, alors les différents acquéreurs, en proportion de leurs soumissions respectives, paieront proportionnellement comptant la réclamation du demandeur et assumeront proportionnellement le paiement desdits deux billets ci-dessus décrits non arrivés à leur maturité.

En cas que les propriétés ci-dessus ne seraient offertes et vendues ensemble, l'acquéreur serait alors à se conformer aux conditions de la vente ci-dessus mentionnée en leur totalité, et en cas que lesdites propriétés seraient offertes séparément et la première propriété adjugée vaut une somme suffisante pour satisfaire le montant des réclamations demandées, ainsi que frais d'avocats, les taxes et charges de procès et vente, les taxes et assumptions comme il est ci-dessus pourvu, alors l'acquéreur de cette première propriété aurait le droit à se conformer aux conditions de la vente ci-dessus mentionnées en leur totalité, en le cas à demandeur propriété ne serait pas offerte en vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Saunders, Dufour & Dufour et J. D. Dreuer, avocats du demandeur.
30 juil—30 31—août—5 12 19 26—sept 1

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Formant le No municipal 719 rue Lyon, entre les rues Laurel et Constance (ilet borné par la rue Bordeaux).

Mme Louise McGary, Veuve, vs James M. Conner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 90 124 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 11 août 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 179, borné par les rues Lyon, Laurel, Constance (anciennement Live Oak) et Bordeaux; lesdits lots sont désignés par les Nos Trois et Quatre et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Lyon sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Foster, Milling, Brian & Seal, avocats pour le demandeur.
8 juil—8 15 22 29—août 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District

Portant le No Municipal 734 rue Lizardi, entre Royale et Dauphine.

Dominique Ouezet vs Mme Philip L. Day.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 93,978—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 18 août 1910 à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, et désigné par le No 12 de l'ilet No 8, lequel est borné par les rues Royale (autrefois Chaos street) Dauphine (autrefois Grande Hommes), Pontell et Lizardi. Ledit lot de terre mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Lizardi sur une profondeur de cent dix-huit pieds, trois pouces et une ligne; le tout conformément à un plan tracé par C. A. De Armas, ingénieur civil, le 20me jour de septembre 1869, déposé en l'étude de Théodore Guyot, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Charles A. Butler, avocat pour le demandeur.
1 juil—15 22 29—août 5 12 17 19

The 'Allenburys' Foods

MOTHER AND CHILD. Baby 6½ months old now. Fed from birth on the 'Allenburys' Foods

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard ; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache ressemblant au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. *De la naissance à 3 mois.* NOURRITURE No 2. *De 3 à 6 mois.* NOURRITURE No 3. *De 6 mois à plus.*

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. J.